



Vice de procédure, conduite sous stupéfiants

Par **Cinderelle**, le **03/08/2015 à 13:52**

Bonjour, Suite à un test salivaire positif, les gendarmes ont décidés d'enmener mon ami faire une prise de sang. Mon n'ami ne souhaitant pas que sa voiture reste sur le bord de la route, les gendarmes l'ont autorisé à conduire sa voiture jusqu'au cabinet médical. Alors je voudrais savoir si le fait que les gendarmes l'ont autorisé à conduire alors qu'il était positif au test salicaire représente un vice de procédure ? Merci pour vos réponses

Par **le semaphore**, le **03/08/2015 à 14:10**

Bonjour [citation] Alors je voudrais savoir si le fait que les gendarmes l'ont autorisé à conduire alors qu'il était positif au test salicaire représente un vice de procédure ? [/citation] Non , puisque pas d'infraction avant le résultat positif de la vérification .

Par **Cinderelle**, le **03/08/2015 à 20:52**

Merci, dommage...